

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROISEL
DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 15 Février à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Roisel, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire à la Mairie de Roisel, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FLAMENT, Maire

Date de convocation : 01 février 2024
Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Conseillers Municipaux en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Secrétaire de séance : MOGIN Maryline

Etaient Présents : FLAMENT Jean-Jacques, MOGIN Maryline, THOMAS Mickael, DINE Nathalie, MICHEL Eloïse, CARRE Bruno, ZGODA Laura, VASSEUR Mehdi, DE ABREU Virginia, DINE Marc, QUEULIN Thomas, FERRIERE Lydie, GREUIN Jacques, DECAUX Bernadette, VASSEUR Claude

Procuration :

D'HAUSSY Jean-François absent excusé donne pouvoir à FERRIERE Lydie
FELIX Anne absente excusée donne pouvoir à DINE Nathalie
BOULOGNE Christophe absent excusé donne pouvoir à FLAMENT Jean-Jacques

Etaient Absent : JOSSE Jennifer

APPROBATION DU PV DU 12 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal a été adopté à
 à l'unanimité à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent relevant du grade des Adjoints Administratif et de la catégorie C à compter du 01 Mai 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de créer le poste d'adjoint administratif à compter du 01 Mai 2024

DÉLIBÉRATION FIXANT LE TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 01 Mai 2024 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS À LA DATE DU 1^{er} MAI 2024

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<p style="text-align: center;">Filière administrative</p> <p>Adjoint administratif</p> <p>Secrétaire de Mairie</p>	<p>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint Administratif Territorial</p> <p>Secrétaire de Mairie</p>	<p>1 TC</p> <p>2 TC</p> <p>1 TC 35H00</p>
<p style="text-align: center;">Filière technique</p> <p>Adjoint technique principal</p> <p>Adjoint technique</p>	<p>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</p> <p>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</p> <p>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</p> <p>Adjoint technique</p>	<p>1 TC 35h00</p> <p>1 TNC 22H00</p> <p>1 TC 35H00</p> <p>1 TNC 29H30</p> <p>1 TNC 28h30</p> <p>4 TC</p>
<p style="text-align: center;">Filière Médico-sociale</p> <p>Adjoint du patrimoine</p>	<p>Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe</p>	<p>1 TC</p>

VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE 7 RUE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une évolution l'ancienne gendarmerie sise 7 rue de la libération à Roisel a été faite auprès de :

- Century 21 : 150 000.00 €
- Guy Hoquet : 130 000.00 €
- Maitre EECHKOUT : 220 000.00 €

Compte tenu de l'état du bâtiment et des nombreux travaux à entreprendre, Monsieur le Maire propose de la mettre en vente à hauteur de 180 000.00 € net vendeur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est FAVORABLE à cette proposition et AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en vente dudit immeuble.

VENTE TERRAIN RUE VICTOR BASCH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose de deux terrains, sis rue Victor Basch, AE 79 (680m²) et AE 80 (746m²). Lesdits terrains ne sont pas exploités et l'entretien prends du temps Monsieur le maire propose de les mettre en vente au prix de 30€ le m², soit 42 780.00 € net vendeur pour les 1426m².

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est FAVORABLE à cette proposition et AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en vente de ses deux terrains.

CAUTION TRI SÉLECTIF ESPACE JEUNESSE ET SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors des locations de l'espace jeunesse ou de la salle des fêtes, le tri des poubelles n'est pas fait par les personnes louant les salles.

Pour cela, Monsieur le Maire propose de mettre en place une caution pour le tri sélectif à hauteur de 100€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'accepter de mettre en place un chèque de caution à hauteur de 100€ pour le tri sélectif.

SORTIE OU NON DU REGROUPEMENT SCOLAIRE (Sisco Haute Somme)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'actuellement le regroupement scolaire est composé de 8 communes, et qu'à ce jour, 6 communes souhaitent le quitter.

Le Sisco Haute Somme, nous demande si la commune de Roisel souhaite rester ou non dans le regroupement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de rester dans le regroupement scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Suite à la suppression d'une classe, qu'un rassemblement aura lieu le lundi 19 février devant l'école de Berne, et le mardi 20 février devant l'école primaire de Roisel.
- Que le projet de l'installation de caméras sur le territoire de la commune est en cours et que lesdites caméras devaient arriver courant 2024.

Questions de VASSEUR Claude et Bernadette DECAUX

Certains Roiséliens se demandent comment sont gérés les dégâts occasionnés par la Campagne betteravière...concernant le nettoyage des routes, les trous dans les enrobés... etc... Qui doit remettre en état? La Sucrierie? le Département? La commune de Villers Faucon qui doit percevoir une taxe de la part de la sucrierie??? les roiséliens de part leurs impôts??

Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera fait afin de demander un nettoyage des rues fréquentées.

Lors du CM du 12 octobre, M. Vasseur avait remarqué les trous face au collège sur la Départementale. Cela devait être rebouché rapidement...4 mois plus tard... il n'y a toujours aucune réparation...

Mickaël THOMAS annonce qu'il va y avoir une programmation des services départementaux pour 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Délibérations n° 591/15022024 au n°596/15022024

Monsieur le Maire
Jean-Jacques FLAMENT

La secrétaire de séance
Maryline MOGIN